

«Reloger les propriétaires de villas expropriés, c'est la moindre des choses»

Questions à



DR

Christina Meissner

Députée UDC au Grand Conseil genevois et secrétaire générale de l'Association Pic-Vert

La députée UDC Christina Meissner, secrétaire générale du lobby

genevois des propriétaires de villas, veut modifier la loi cantonale sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Lorsque l'Etat exerce son droit de préemption, l'indemnité doit couvrir le relogement du propriétaire, demande-t-elle dans le projet de loi déposé au Grand Conseil. La députée est soutenue par son groupe, pense l'être par le MCG et espère obtenir des soutiens au PLR et à l'UDC.

Le Temps: Qu'est-ce qui motive votre démarche?

Christina Meissner: Beaucoup de propriétaires de villas seraient prêts à vendre leur bien, pour

faciliter la densification visée en zone de développement. Mais les conditions qu'on leur fait, avec un prix d'achat limité à 1000 francs le m², sont dissuasives. Comment voulez-vous vous reloger avec ça? Le petit propriétaire genevois désireux de contribuer à la construction de logements à Genève se voit contraint de s'exiler!

– Le prix de 1000 francs vous semble trop bas. Pourtant l'Asloca a lancé une initiative pour le ramener à 700 francs, dans le but de faire baisser le niveau des prix du logement...

– C'est la raison pour laquelle je me garde de fixer un montant et de

parler de prix d'achat. Je parle d'indemnité permettant d'assurer le relogement. Cela laisse la porte ouverte à un dédommagement en nature. Comme un logement dans le bâtiment à construire, permettant aux vendeurs de rester dans le quartier où ils ont toujours vécu.

– Cette disposition est-elle vraiment utile? L'Etat ne fait pas souvent usage de son droit de préemption, certains le lui reprochant d'ailleurs!

– Il est vrai que l'Etat n'a jamais été pressé. Mais l'on perçoit un changement. Il y a eu trois cas dans les trois derniers mois. A Lancy, un couple avait finalisé la vente de sa

villa à un privé, avant que l'Etat ne décide d'exercer son droit de préemption et de fixer un prix inférieur de 310 000 francs à ce qui avait été convenu. L'autre jour au Grand Conseil, le socialiste Christian D'Andres a critiqué le conseiller d'Etat Mark Muller pour la lenteur avec laquelle il met en œuvre la politique d'acquisition de terrains par l'Etat. C'est ce qui m'a poussée à déposer ce projet de loi auquel je pense depuis longtemps. Qu'on permette aux propriétaires qui cèdent leur terrain au nom de l'utilité publique de se reloger dans leur quartier ou à proximité, c'est la moindre des choses! **Propos recueillis par Yelmarc Roulet**